

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°030/26/DMC

COSIDER Canalisation lance un avis d'Appel d'Offres National restreint pour la fourniture et transport à la commande d'équipements informatiques destinés aux divers projets de Cosider canalisation.

Le présent appel d'offres s'adresse aux fournisseurs spécialisés dans la vente et la distribution des d'équipements informatiques.

Le soumissionnaire doit constituer une caution de soumission d'un million (1 000 000.00 Da) de dinars Algériens. Cette caution doit être émise par une banque Algérienne de premier ordre.

Les sociétés intéressées par le présent avis d'appel d'offres peuvent retirer le cahier des charges contre le versement de la somme de Dix Mille Dinars Algériens (10 000,00 DZD) à l'un des comptes bancaires ci-dessous , ouverts auprès de la banque extérieure d'Algérie (BEA) :

Compte N° 00200004040046013979 (agence 004 Cheraga)
Compte N° 00200100100220016409 (agence 100 Zéralda)

Le cahier des charges est à retirer à l'adresse indiquée ci-dessous, et ce sur présentation d'une copie du registre de commerce :

COSIDER Canalisation
Direction Centrale des Approvisionnements et de la Sous-traitance
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

Chaque soumissionnaire est tenu de présenter son offre en trois (03) exemplaires (original + 2 copies) sous deux enveloppes distinctes fermées portant le cachet humide du soumissionnaire, ainsi que la mention correspondante "Offre technique" ou "Offre financière", selon le cas. Ces deux enveloppes doivent être insérées dans une troisième enveloppe qui devra être obligatoirement fermée, anonyme et ne portera que la mention suivante :

COSIDER CANALISATION
SOUSSION A NE PAS OUVRIR
APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT
N°030/26/DMC

« FOURNITURE ET TRANSPORT A LA COMMANDE D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES »

Les offres doivent être déposées à l'adresse suivante :

COSIDER Canalisation
Secrétariat de la commission d'ouverture des plis
Route de la Base Aérienne, Chéraga - Alger

La date limite de dépôt des offres est fixée à vingt et un (21) jours, commençant à courir à compter de la date de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale ou le BOMOP ou la presse électronique ou le portail électroniques des marchés publics.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pour une durée de Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.